

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251208-337027-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 15 décembre 2025

Publié le 16 décembre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08 DÉCEMBRE 2025
SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025**

Suite à la convocation en date du 24 novembre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Luc MONNET, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Carole DEVOS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Frédérique SEELS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Salim ACHIBA, Loïc CATHELAIN, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Sylvie LABADENS, Marie SANDRA, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL.

OBJET : Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Avenant n° 5

Vu le rapport DGAST/SG/2025/325

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le 5^{ème} avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly, entre le Département du Nord et la société VM59132, dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant précité, entre le Département du Nord et la société VM59132, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 15.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CADART.

Madame ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 17.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

| | |
|-------------------------------|--|
| Nombre de procurations : | 10 |
| Absents sans procuration : | 18 |
| N'ont pas pris part au vote : | 0 |
| Ont pris part au vote : | 64 (y compris les votants par procuration) |

Résultat du vote :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Abstention : | 0 |
| Total des suffrages exprimés : | 64 |
| Majorité des suffrages exprimés : | 33 |
| Pour : | 64 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Monsieur RENAUD, non-inscrits) |
| Contre : | 0 |

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 08 décembre 2025

OBJET : Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la station touristique du ValJoly - Avenant n° 5

La base de loisirs départementale du ValJoly, créée en 1975, est devenue une station touristique en 2008. Elle propose des activités de loisirs, des services, de la restauration et de l'hébergement.

Gérée par le Syndicat Mixte du ValJoly jusqu'au 31 décembre 2019, elle est, depuis le 1^{er} janvier 2020, gérée par la société VM59132, société dédiée filiale de Vert Marine dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), conclue pour une durée de dix ans.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU CONTRAT DE DSP

Le Département verse à Vert Marine une Subvention Forfaitaire d'Exploitation (S.F.E.) annuelle prévue à l'article 27.4 du contrat DSP, pour la gestion du site ValJoly, d'un montant de 1 850 000 €, indexé chaque année selon la formule de l'article 26.3 du contrat. Pour l'année 2025, la S.F.E. devrait s'élever, en application de cette formule, à 2 277 350 €.

L'avenant n° 5 a pour objet de fixer les nouvelles conditions financières du Contrat en modifiant l'article 27.4 « Subvention Forfaitaire d'Exploitation » et l'article 26.3 « Indexation des tarifs ». En effet, au-delà des stipulations contractuelles, il est loisible aux parties d'un contrat d'en réexaminer les clauses.

Par ailleurs, les indices et valeurs de référence indiqués dans l'article 26.3 « Indexation des tarifs » ont été modifiés par l'INSEE afin que ceux-ci reflètent davantage la réalité économique actuelle.

Il est proposé de fixer le montant de la Subvention Forfaitaire d'Exploitation annuelle pour l'année 2025 à 2 000 000 €, sans aucune révision ou indexation. Pour les années suivantes et jusqu'à la fin du contrat, ce montant fera l'objet d'une indexation annuelle, par application de la formule prévue à l'article 26.3 du Contrat, en prenant comme valeurs de référence celles de janvier 2025.

La nouvelle rédaction proposée dans l'avenant n° 5, joint en annexe, permet de verser, pour l'année 2025, une Subvention Forfaitaire d'Exploitation fixe de 2 000 000 € et d'appliquer la formule de révision sur ce montant, pour les années suivantes, avec les valeurs de janvier 2025.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le 5^{ème} avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly, entre le Département du Nord et la société VM59132, dans les termes du projet, joint en annexe, du rapport,
- de m'autoriser à signer l'avenant précité, entre le Département du Nord et la société VM59132, ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Christian POIRET
Président du Département du Nord